



Mairie de Sainte-Radegonde

1 Place de la Mairie
12850 Sainte-Radegonde
05 65 42 46 00
mairie-steradegonde@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE – RADEGONDE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Jardin du Presbytère, sous la présidence de Madame Laurence **PAGÈS-TOUZÉ**.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022

Etaient présents Mme et M. les conseillers municipaux :

M. **BLANCHET** Alain, M. **BOUSCARY** Jean-Paul, Mme **DELMAS** Véronique, Mme **DE BANCAREL** Catherine, M. **FERNANDEZ** Bernard, M. **GAILLAC** Sébastien, Mme **LAGARDE** Régine, Mme **LEBLOND** Monique, M. **MARTY** Rémy, M. **MENDAILLE** Henri, Mme **NAVAS** Monique, M. **NICOD** Philippe, Mme **PAGÈS-TOUZÉ** Laurence, Mme **ROCACHER** Pauline, M. **ROGER** Jean-Pierre, M. **SOULIÉ** Anthony, Mme **VIGOUROUX** Christine.

Absents excusés : M. **DHERS** Alain, Mme **FRAYSSE-GAYRAUD** Sabine procuration à Mme **LAGARDE** Régine.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame **VIGOUROUX** Christine.

I – Approbation du procès-verbal de la séance publique du conseil du 2 juin 2022

Le procès-verbal ne soulevant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

II – Subvention exceptionnelle Association Promotion du Cyclisme – n° 20220704-01

Madame le Maire présente le dossier de demande de subvention de l'Association Promotion du Cyclisme.

L'association Promotion du Cyclisme sollicite une subvention exceptionnelle de 500 € dans le cadre de l'organisation de la course qui s'est déroulée le 26 juin 2022 sur la commune de Sainte-Radegonde.

Madame le Maire propose de mettre à votre approbation la subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de **500 €** à l'association Promotion du Cyclisme.

III - Subvention exceptionnelle Sport Nature Sainte-Radegonde – n° 20220704-02

Madame le Maire présente le dossier de demande de subvention de l'association SNSR (Sport Nature Sainte-Radegonde).

L'association SNSR sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500 € dans le cadre de l'organisation de la manifestation **RAID2GONDE** qui aura lieu les 3 et 4 septembre 2022. Le 3 septembre 2022 se déroulera le Raid Multisports et le 4 septembre 2022 sera organisé un trail et une rando.

Madame le Maire propose de mettre à votre approbation la subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de **1 500 €** à l'association SNSR (Sport Nature Sainte-Radegonde).

IV - Subvention exceptionnelle à l'association Culture Jeunesse Sainte-Ra – n° 20220704-03

Madame le Maire présente le dossier de demande de subvention de l'association Culture Jeunesse Sainte-Ra.

L'association Culture Jeunesse Sainte-Ra sollicite une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation du Festival du Livre qui se déroulera du 15 au 16 octobre 2022.

Madame le Maire propose de mettre à votre approbation la subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de **2 000 €** à l'association Culture Jeunesse Sainte-Ra.

V - Subvention exceptionnelle Association Café Associatif – n° 20220704-04

Madame le Maire présente le dossier de demande de subvention de l'association le Saintra Café Associatif de Sainte-Radegonde.

L'association a été créée pour proposer aux habitants un lieu convivial, pour échanger et se rencontrer dans la tolérance des autres, ouvert à toutes les générations dans l'objectif du « bien vivre ensemble ». Un nouveau bureau a été élu récemment afin de développer ce projet.

L'association le Saintra Café Associatif de Sainte-Radegonde sollicite une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour le démarrage de son activité. Ces fonds serviront essentiellement à aménager le local mis à disposition par la collectivité et à lancer les premières animations dès septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de **3 000 €** à l'association le Saintra Café Associatif de Sainte-Radegonde, cette subvention sera versée quand les statuts modifiés de l'association seront déposés en Préfecture.

VI - Financement d'un projet de cartographie – n° 20220704-05

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association SNSR (Sport Nature Sainte-Radegonde) souhaiterait créer dans le bourg de Sainte-Radegonde un Parcours Permanent d'Orientation (PPO) pour des enfants, des scolaires, des familles qui découvrent l'orientation. Cet équipement, composé d'un réseau de balises installées en permanence sur des détails caractéristiques de terrain, permet également de valoriser le patrimoine local.

Ce réseau figure sur une carte spécifique de course d'orientation qu'il convient d'élaborer. SNSR propose de réaliser une carte d'environ 1 km² pour un coût estimé à 900 € HT.

Madame le Maire propose de financer le projet cartographique par le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de verser 1 000 € à l'association SNSR pour le financement de frais de cartographie sur le bourg de Sainte-Radegonde dans le but de créer un PPO.

VII - Subvention à l'ADMR – n° 20220704-06

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier de l'ADMR en date du 25 février 2022.

Elle rappelle la rencontre qui a eu lieu le 2 décembre 2021 à Sébazac avec les représentants des différentes communes (Druelle-Balsac – Sébazac-Concourès – Agen d'Aveyron – Onet le Château – Rodez – La Loubière – Sainte-Radegonde) et les représentants de l'ADMR. Le président de l'ADMR avait alors présenté les difficultés rencontrées et les besoins financiers de l'association. Lors de cette réunion, il a été décidé de

demander aux communes une subvention composée d'une part fixe de 1 000 € à laquelle s'ajouterait une part variable proportionnelle au nombre de bénéficiaires de chaque commune.

L'ADMR sollicite donc pour la commune de Sainte-Radegonde une subvention de 1 900 € (1 000 € + 20 bénéficiaires x 45 €).

Madame le Maire propose de mettre à votre approbation la subvention d'un montant de 1 900 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour et 1 abstention :

DÉCIDE d'allouer une subvention de **1 900 €** à l'association ADMR.

VIII - Fixation du tarif de la cantine – n° 20220704-07

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2021 un accord-cadre à bons de commande a été signé avec « Nos invités » pour la fourniture et la livraison des repas au tarif (sans pain) de 4.00 € TTC.

Le prestataire, rencontré en Mairie le 1^{er} juillet 2022, a annoncé une augmentation de tarif s'élevant à 24 centimes par repas.

Madame le Maire propose de répercuter cette augmentation sur le tarif de la cantine, portant le repas à 4.24 € TTC.

Il convient également de modifier le règlement de la cantine en conséquence.

Après discussion et avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE le tarif des repas enfants et adultes à compter du 1^{er} septembre 2022 à **4.24 € TTC** (au lieu de 4 € TTC).

APPROUVE les modifications du règlement de la cantine.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

IX - Fixation du tarif de la garderie – n° 20220704-08

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une garderie est organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

Elle précise qu'il convient de fixer le tarif de la garderie scolaire pour l'année 2022-2023. Malgré l'augmentation de la rémunération des agents et des coûts de fonctionnement des locaux, Madame le Maire suggère de reconduire les tarifs actuels avec le maintien d'un tarif forfaitaire et un tarif unitaire pour la garderie occasionnelle.

Concernant le tarif forfaitaire, un abattement, est accordé en fonction du nombre d'enfants.

Pour la garderie occasionnelle, 2.50 € la présence (à savoir que le matin compte pour une présence et le soir pour une présence).

A compter de 9 présences par mois et par enfant, le forfait s'applique.

Pour la garderie au forfait,

- 21 €/mois pour le 1^{er} enfant
- Un abattement de 20 % pour le 2^{ème} enfant soit 16.80 €/mois
- Un abattement de 40 % pour le 3^{ème} enfant soit 12.60 €/mois
- Un abattement de 100 % à partir du 4^{ème} enfant.

La présence de tout enfant à la garderie après 18h30 entraînera une majoration de 10 € par enfant à partir du 3^{ème} retard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

D'APPLIQUER les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2022.

DE PRENDRE ACTE que cette délibération n'a pas d'impact sur le règlement de la garderie.

X - Tarif Accueil de Loisirs – n° 20220704-09

Madame le Maire présente le règlement et les tarifs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Elle précise qu'il convient de reporter l'augmentation de 24 centimes au tarif des repas.

Coefficient	TRANCHE 1		TRANCHE 2		TRANCHE 3		TRANCHE 4	
MSA	0-357		358-471		472-730		730 et plus	
CAF	0-420		421-520		521-800		800 et plus	
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et plus	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et plus	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et plus	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et plus
Journée sans repas	10,5	10	11	10.5	11.5	11	12.5	12
Journée avec repas	14.74	14.24	15.24	14.74	15.74	15.24	16.74	16.24
½ journée sans repas	7	6,5	7,5	7	8	7.5	9	8.5
½ journée avec repas	11.24	10.74	11.74	11.24	12.24	11.74	13.24	12.74

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial (calcul selon les modalités de la C.A.F. et de la M.S.A .d'Aveyron) qui sera donné en début d'année scolaire. En cas de changement il devra être donné par les familles et avant le 5 de chaque mois. Non rétroactif.

Un supplément sera facturé pour les sorties – 5 € (petite sortie) ou 10 € (grande sortie)

Enfants hors communes : à chaque prestation se rajoute un supplément de 3 €/jour – 1.50€/demi-journée.

Le règlement devra être modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications du règlement et les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022.

XI - Forfait Frais d'administration de gestion pour la Convention Territoriale Globale – n°20220704-10

Madame le Maire expose à l'assemblée que par convention du 15 avril 2022 et délibérations conjointes, les communes de Druelle-Balsac, Le Monastère, Ste Radegonde et Sébazac-Concourès ont validé le groupement de commande pour une étude-diagnostic en vue de la rédaction d'une Convention Territoriale Globale.

D'un commun accord entre les élus de ces quatre communes, il a été confié à la Mairie de Sébazac-Concourès le rôle de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que le pilotage global de la démarche et la gestion administrative du projet.

Afin de participer aux frais d'administration et de gestion de ce dossier, il est proposé que les communes de Druelle-Balsac, Le Monastère et Ste Radegonde versent à la commune de Sébazac-Concourès un forfait de 500.00 € chacune.

Le Conseil Municipal, après discussion et avoir délibéré :

APPROUVE le versement de 500€ à la commune de Sébazac-Concourès pour participer aux frais d'administration et de gestion du dossier CTG.

XII – Questions diverses

Covid19 à l'école

Notre groupe scolaire « Charles Cayla », jusque-là plutôt épargné, est très impacté en cette fin d'année par l'épidémie de la Covid. De nombreux élèves sont contaminés ainsi que des enseignants et du personnel communal. Conséquence : quelques classes ont été fermées quelques jours avant la sortie officielle et des élus sont venus en renfort du personnel communal pour assurer le service de cantine. Souhaitons une rentrée 2022 plus calme !

Election du Conseil Municipal des Enfants

Elle s'est déroulée ce lundi 4 juillet 2022 dans la cour de l'école, sous la direction d'élus et d'Arthur, le jeune directeur du centre de loisirs et coordinateur de projets du conseil municipal enfants. En effet, le CME étant composés d'élèves de CM1 et CM2, cette élection a été organisée pour remplacer les élus "sortants" qui feront leur rentrée en sixième en septembre 2022.

Huit postes étaient à pourvoir pour 10 candidatures mais, à cause de la Covid, ce sont seulement 43 électeurs sur 73 inscrits (à partir du CE2) qui se sont « présentés aux urnes ».

Avec beaucoup de sérieux, les enfants sont passés aux isolements, puis ont voté dans l'urne ; six des élus « sortants » ont procédé au dépouillement et au double pointage selon les règles de la République. Mme le Maire, parée de son écharpe, est venue annoncer officiellement les résultats et distribuer des diplômes aux « sortants », ravis de cette belle aventure citoyenne.

TV à Inières

Les habitants d'Inières reçoivent la télévision grâce à un relais qui est en panne depuis un mois. La plupart des foyers ont la possibilité de recevoir la télévision par un autre biais mais pas tous. Il est donc urgent de remettre en état ce relais. Cette opération, estimée à environ 4500 € HT, devrait être financièrement prise en charge par Rodez Agglomération. Les élus se mobilisent pour tenter d'obtenir une réparation au plus vite.

Programmation culturelle 2022-2023

La MJC de Rodez a beaucoup apprécié l'accueil qui lui a été réservé à Sainte-Radegonde la saison passée. La municipalité a décidé de reconduire, toujours en partenariat avec la MJC de Rodez, une programmation culturelle de deux spectacles à la salle d'animation du Champ du moulin les :

- Mercredi 19/10/22 – « Ulysse et Pénélope, récit d'un retour impossible »
- Vendredi 31/03/23 – « On dit pas hein ! »

Fête des 4V

La municipalité est partie prenante dans l'organisation des 4V les 3 et 4/09/22. Au programme :

- Le samedi : marché gourmand le soir, animé par Ac'Loustics et manège gratuit
- Le dimanche : café-viennoiseries, vide-grenier, exposition de mobylettes, visite du clocher de Sainte-Radegonde, démonstration de judo, repas, présence des associations ...

Le « raid2gonde », organisé par l'association SNSR, fait partie de la fête avec au programme un raid le samedi puis le dimanche, trail et rando.

Madame la secrétaire de séance,

Christine VIGOUROUX



Madame le Maire,

Laurence PAGÈS-TOUZÉ

